

Ecole Primaire Publique
21 traverse des Ecoliers
42 120 St-Vincent de Boisset
Tel : 04 77 62 02 21

Procès verbal du Conseil d'école du 16 octobre 2025

Membres présents :

- Enseignantes : Céline Chabance, Myriam Culty,
Karine Digat, Nathalie Palluet,
- Municipalité : Karine Mathey (adjointe – affaires scolaires)
Sophie Vachot (conseillère municipale)
- Délégué·e·s de parents d'élèves : Loïc Dupin, Sylvie Pouille Viossange,
Mélanie Gallina, Manon Schrack

Membres invités :

- Péri scolaire : Jimmy Vivier (directeur du centre de loisirs)

Membres excusés :

- M. Guillerm, inspecteur de l'Education Nationale (circonscription de Roanne Est)
- Hervé Daval, maire
- Jade Djellab, enseignante (rattachée à l'école Charles Gallet)
- Séverine Frénat, enseignante (remplaçante rattachée à notre école)

1. Présentation du règlement de conseil d'école

Ce règlement a pour but de présenter le cadre du conseil d'école, de préciser son rôle et de redéfinir son fonctionnement. Il est présenté au début du 1^{er} conseil d'école et sera annexé à son compte-rendu.

2. Point sur la rentrée

- Effectifs : L'effectif global est de 91 élèves.

→ maternelle : (31 élèves)	▪ 8 PS	▪ 9 MS	▪ 14 GS		
→ élémentaire : (60 élèves)	▪ 9 CP	▪ 15 CE1	▪ 13 CE2	▪ 14 CM1	▪ 9 CM2

→ L'effectif est en baisse par rapport à l'an dernier.

- **Répartitions des élèves et des niveaux**

Il y a 4 classes à cours double :

- Karine Digat a 17 élèves de PS – MS
- Myriam Culty a 23 élèves de GS – CP
- Nathalie Palluet a 28 élèves de CE1 – CE2.
- Céline Chabance et Jade Djellab ont 23 élèves de CM1 - CM2.

→ La classe de CM1-CM2 a 2 enseignantes : Céline Chabance étant déchargée à quart de temps pour du travail administratif lié à la fonction de directrice, Jade Djellab prend en charge sa classe chaque jeudi.

→ Une autre enseignante est rattachée administrativement à notre école : il s'agit de Séverine Frénéat qui assure des remplacements dans le secteur roannais.

→ Vanessa Viailly, employée communale, occupe la fonction d'ATSEM. Son rôle est d'aider l'enseignante de la classe de PS-MS et donc de contribuer au bon déroulement des activités scolaires.

→ Depuis la rentrée 2022, Perrine Bucco fait également fonction d'ATSEM chaque matin dans la classe de GS-CP pour permettre à tous les élèves de maternelle de bénéficier de la présence d'un adulte supplémentaire en classe.

La directrice précise que la municipalité a trouvé une solution pour remplacer Perrine Bucco lors de ses formations (dans le cadre de ses fonctions d'animatrice). C'est Maud Buffard, animatrice à Perreux, qui assure les remplacements (6 matinées). Les enseignantes remercient les élus pour leur soutien et leur compréhension.

- **Elections de parents d'élèves**

- Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole ont eu lieu le vendredi 10 octobre 2025 entre 12h20 et 16h20. Chacun des parents pouvant voter, il y a eu 85 votants sur les 135 personnes inscrites sur la liste électorale. Le taux de participation est d'environ 62,96% (taux en nette hausse par rapport à 2024 – 57.53%). Les parents pouvaient voter à l'urne ou par correspondance. Les votes ont exclusivement été effectués par correspondance.

- Afin d'assurer la transparence du dispositif, la directrice ne doit pas être seule pour dépouiller les votes, même lorsqu'une seule liste se présente. C'est un point qui a été souligné lors de la réunion de la commission électorale. La directrice remercie les personnes qui se sont rendues disponibles pour le dépouillement et dont la présence a été très appréciée : Mme Chanin, ainsi que Myriam Culty et Nathalie Palluet

- Les 6 représentant.e-s élu.e-s sont donc :

Titulaires :

- Loïc DUPIN
- Mélanie GALLINA
- Sylvie POUILLE VIOSSANGE
- Manon SCHRACK

Suppléant.e-s :

- Marine CHANIN
- Jérôme MILLET

- Les coordonnées téléphoniques et/ou les courriels des délégué.e-s ont été communiqués à l'ensemble des parents d'élèves afin de faciliter les échanges.

Les parents élus peuvent ainsi transmettre les questions éventuelles qui seront débattues lors des réunions du Conseil d'Ecole. En effet, il est important que ces questions soient transmises à l'équipe enseignante avant le conseil d'école afin qu'elles soient intégrées à l'ordre du jour.

Les délégué.e-s ont la possibilité de communiquer avec l'ensemble des parents en transmettant des mots qui passeront par les cartables des enfants (appel aux questions avant les conseils d'école).

- Calendrier scolaire 2025-2026 (calendrier national zone A)

La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures hebdomadaires et elle est inscrite dans un calendrier national.

Voici les dates des vacances de l'année scolaire 2025-2026 :

Rentrée des élèves → lundi 1^{er} septembre

Vacances d'Automne : → du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre inclus

Vacances de Noël : → du samedi 20 décembre au dimanche 4 janvier inclus

Vacances d'Hiver : → du samedi 7 février au dimanche 22 février inclus

Vacances de Printemps : → du samedi 4 avril au dimanche 19 avril inclus

Vacances d'Été : → à partir du samedi 4 juillet



Pont de l'Ascension → Les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai.

3. Fonctionnement de l'école

➤ Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré sur la base du règlement départemental des écoles (consultable sur le site de la Direction Académique de la Loire : <https://www.ac-lyon.fr/loire-directeurs-d-ecole-121938> . Il a pour but de fixer les règles nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Le règlement de l'année précédente est repris avec une légère modification. Dans le paragraphe relatif aux interdictions (en bas de la page 4), il est précisé que les montres connectées sont interdites à l'école pour les élèves, au même titre que les téléphones portables.

Pour répondre aux questions de M. Dupin et de Mme Mathey, la directrice précise que la présence de montres connectées a été constatée au sein de la classe de CM. Il a été demandé aux élèves concernés de les laisser à la maison. Un mail a été envoyé à l'ensemble des familles pour les informer de cette interdiction.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Il sera présenté dans les panneaux d'affichage de l'école et envoyé par courriel aux différents membres du conseil d'école, ainsi qu'aux parents d'élèves.

➤ Présentation de la Charte Internet

En CM, les élèves reçoivent une information concernant les règles d'usage de l'ordinateur et des risques liés à l'utilisation d'internet. Cette année, ils bénéficieront notamment du dispositif « permis internet », en partenariat avec la gendarmerie.

La charte d'utilisation du numérique et d'internet a pour objectif de fixer les règles liées à l'usage du matériel informatique dans chaque école.

Une charte simplifiée pour les élèves est prévue à cet effet : elle sera présentée et expliquée par les enseignantes des classes concernées.

Cette charte est annexée au règlement intérieur de l'école.

➤ Présentation du programme pHARe (lutte contre le harcèlement scolaire)

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme prévoit des actions pour prévenir le harcèlement et pour intervenir efficacement lorsqu'une telle situation se produit.

Depuis 2022, les écoles doivent adopter la charte d'engagement du programme pHARe qui consiste à :

- ✓ mettre en place ce programme pour 2 ans en s'appuyant sur l'équipe ressource de la circonscription.
- ✓ prévoir un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
- ✓ sensibiliser et informer les familles et les personnels.
- ✓ participer à des temps forts, tels que la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école (en novembre)
- ✓ dispenser une dizaine d'heures d'apprentissages aux élèves (du CP au CM2).

La directrice explique que les enseignants du secteur roannais ont reçu pour consigne de mettre en œuvre la « méthode de préoccupation partagée » lorsqu'une situation d'intimidation se présente dans leurs écoles. Les élèves sont placés en position de rechercher par eux-mêmes une issue pacifique aux conflits. Des

entretiens sont discrètement menés par une « équipe-ressource » auprès de la victime, de la famille et des intimidateurs. Il s'agit d'entourer l'élève cible et de briser l'effet de groupe. Le but recherché est de combattre la situation de harcèlement rapidement et de manière positive. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de sanction (sauf en ultime recours si les moyens mis en œuvre ne portent pas leurs fruits). Ce protocole est mis en œuvre sur une courte période (2 semaines) pour que les résultats soient efficaces et rapides.

➤ Présentation du PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sureté a pour but de déterminer la conduite à suivre en cas de risques majeurs.

Trois exercices de sécurité ont lieu au cours de l'année scolaire.

- Le 1^{er} exercice a eu lieu le jeudi 25 septembre. Il s'agissait d'un **exercice d'évacuation** (incendie).
- Un **exercice d'intrusion malveillante** aura lieu au retour des vacances d'automne. Cet exercice est directement lié à la menace terroriste et il s'inscrit dans le cadre du plan vigipirate en vigueur dans les écoles. Les enseignantes et les élèves sont informés en amont de l'organisation de cet exercice. Il est demandé à tous d'observer le plus grand silence en classe pendant 2 à 3 minutes et éventuellement de se déplacer le plus discrètement possible vers un point de regroupement. Un scénario différent est établi chaque année.
- Le dernier exercice de l'année aura lieu en décembre. Il s'agit d'un **exercice de confinement**. Les élèves doivent apprendre à réagir en cas d'émission de gaz toxiques (explosion d'un camion transportant des matières dangereuses, par exemple...). Cet exercice sera probablement organisé pendant un temps de récréation afin d'apprendre aux élèves à réagir à un signal sonore spécifique et à entrer rapidement dans l'enceinte scolaire, sans chahut.

4. Dispositifs d'aide aux élèves en difficulté

▪ Stages de réussite.

Des élèves en difficulté peuvent se voir proposer de suivre un (des) stage(s) de remise à niveau en français et mathématiques lors de certaines vacances scolaires.

Un 1^{er} stage aura lieu pendant les vacances d'automne, à l'école élémentaire du Centre (au Coteau). Un autre stage sera proposé aux vacances d'hiver.

▪ Mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).

Conformément aux directives du ministre de l'Éducation Nationale, les APC sont consacrées aux apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter).

Les Activités Pédagogiques Complémentaires s'adresseront particulièrement aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

A l'école de Saint-Vincent de Boisset, ces activités sont proposées par les enseignantes à partir de 16h15 et jusqu'à 16h45, 17h ou 17h15 (durée hebdomadaire variable selon les élèves concernés).

	période 1	période 2	période 3	période 4	période 5
Karine Digat (temps complet) 36 h	fonctionnement variable tout au long de l'année : prise en charge d'élèves de différents niveaux tout au long de l'année en fonction des besoins : CE1 - maternelle - CM				
Myriam Culty (temps complet) 30 h	1 ou 2 séance(s) hebdomadaire(s) chaque mardi (+ autre jour à définir ultérieurement) auprès d'élèves de CP en priorité. Eventuellement, prise en charge d'élèves de GS par la suite.				
Nathalie Palluet (temps complet) 30 h	1 séance hebdomadaire chaque lundi auprès des élèves de CE1 ou CE2				
Jade Djellab (service partagé sur 3 écoles) : 9h (= 12 x 45 min)	X	1 séance hebdomadaire (jeudi) auprès d'élèves de CM en périodes 2 et 3		X	

Pour information, les directeurs d'école bénéficient désormais d'une décharge complète des heures d'APC. Céline Chabance n'est donc pas concernée.

5. Projet d'école

Suite à l'évaluation dont l'école de St-Vincent de Boisset a fait l'objet en 2023-2024, les enseignantes ont élaboré un nouveau projet d'école pour 5 ans.

Ce projet a été rédigé l'an dernier, puis validé par notre Inspecteur de circonscription et enfin présenté au 3^{ème} conseil d'école de l'an dernier.

Les enseignantes présentent les champs d'actions retenus :

- A.** Renforcer, harmoniser et archiver le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers
 ⇒ *utiliser les outils institutionnels (notamment numériques) pour avoir une meilleure visibilité du parcours des élèves et des aides apportées au fil de leur scolarité*
- B.** Favoriser l'ouverture à la société et à la diversité (afin de lutter contre le repli sur soi)

⇒ proposer aux élèves des projets permettant de développer une plus grande ouverture aux autres : projets caritatifs, partenariat avec l'Ehpad de Perreux (correspondance, exposition, visite...)

Mme Vachot propose de penser également aux personnes âgées de la commune en leur glissant une carte de vœux dans leur boîte aux lettres. L'idée est notée.

C. Harmoniser et clarifier les règles de vie à travers les différents temps de la journée des élèves de la maternelle au CM (classe, récréation, périscolaire)

⇒ mener un travail de concertation entre les enseignantes et l'équipe d'animation afin de fixer des règles de vie cohérentes présentées conjointement aux élèves.

D. Renforcer les liens entre les 4 classes de l'école

⇒ pérenniser des projets fédérateurs et multiplier les occasions de se rencontrer : récréations communes, événements festifs (fête du 100^{ème} jour en avril, activités autour de la nature et du patrimoine en fin d'année).

E. Mettre la pédagogie au cœur des concertations de l'équipe enseignante

⇒ fixer un chantier de travail par an dans un domaine d'apprentissage ciblé (le geste graphique en 2025-2026) afin d'interroger leurs pratiques, mutualiser des outils et renforcer la cohérence des apprentissages...

F. Améliorer la communication avec les familles

⇒ mettre en œuvre un Espace Numérique de Travail (ENT) afin de faciliter la communication avec les familles (expérimentation à venir en classe de CM)

G. Remettre de la procédure dans les relations entre les différents acteurs de l'école

⇒ mettre en place un règlement de conseil d'école

⇒ prévoir en première période un temps d'échange entre l'école et la mairie qui fera l'objet d'un bilan lors du 2^{ème} conseil d'école

Les différents projets de l'année (notamment des activités spécifiques, interventions ou sorties) s'inscrivent dans les axes de travail du projet d'école et/ou dans les domaines d'apprentissage au programme.

<u>Education artistique et culturelle</u>	PS ⇒ CE2	Participation au dispositif « Ecole et cinéma » pour trois classes de l'école : - 2 séances dans l'année pour les PS-MS - 3 séances dans l'année pour les GS-CP et CE1-CE2
	GS ⇒ CM	Projet « graines de sons » avec un intervenant du conservatoire de musique de Roanne : - 11 séances de pratique rythmique en classe - possibilité pour les élèves de participer à une représentation finale organisée par le conservatoire, le vendredi 5 juin (en soirée) à St-Vincent de Boisset

<u>Activités scientifiques et de découverte du monde</u>	CM	Participation à la fête de la Science, en octobre : - 4 ateliers scientifiques variés (<i>robotique, astronomie, intelligences multiples, intelligence collective dans le monde animal</i>)
	PS ⇨ CM	Découverte de la ferme pédagogique de Noailly pour les 4 classes de l'école, en avril

<u>Education physique et sportive</u>	CM	CROSS organisé par le collège des Etines, en octobre
	GS-CP et CM	Module de 10 séances de natation au Nauticum en novembre-décembre
	CE + CM	Module de randonnée sur la commune de St-Vincent de Boisset – 7 séances prévues en janvier-février
	PS ⇨ CM	Module de 10 séances d'EPS au gymnase, en hiver (transports en car financés par la municipalité).

<u>Compétences sociales et civiques</u>	PS ⇨ CM2	Projets fédérateurs en cours de réflexion : - fête du 100 ^{ème} jour - journée ludique en fin d'année, probablement en lien avec la nature et, éventuellement, le patrimoine.
	PS ⇨ CM2	Projet en partenariat avec l'Ehpad de Perreux : échanges (correspondance, expositions...) et rencontre avec les résidents pour chaque classe
	PS ⇨ CM2	Actions caritatives : - projet « boîtes solidaires » en novembre - actions au profit des Restos du Cœur : collecte en décembre et, éventuellement, tombola en mars
	CE1 ⇨ CM2	Participation à un scrutin, en novembre, pour élire 6 nouveaux Conseillers Municipaux Enfants parmi les élèves de CM1 (<i>afin de remplacer les anciens CM2 partis au collège</i>).

Mme Viossange précise que des parents trouvent que les classes vont trop souvent découvrir une ferme pédagogique.

Les enseignantes précisent que la dernière visite remonte à 4 ans. Les contenus proposés ne sont pas les mêmes et les élèves n'apprennent pas les mêmes choses en

maternelle et en CE/CM. Il n'est donc pas inutile de se rendre deux fois à la ferme pédagogique pendant sa scolarité primaire.

Par ailleurs, la directrice précise que le coût des transports en bus est de plus en plus dissuasif, ce qui conduit l'équipe enseignante à privilégier des sorties de proximité. A titre d'exemple, le trajet pour se rendre à Mably s'est élevé à 150 €.

⇒ L'importance de l'action du Sou des Ecoles est rappelée : sans l'aide financière de cette association, certaines activités ne pourraient pas être envisagées.

L'équipe enseignante remercie les membres de cette association pour leur engagement et leur aide.

▪ Liaison école-collège

- Deux conseils école-collège sont organisés chaque année par le principal et l'inspecteur de circonscription afin de renforcer le lien entre le collège et ses écoles de secteur.

C'est l'occasion d'harmoniser des pratiques et des attendus, de mettre en œuvre d'éventuels projets, de faire un bilan sur les évaluations nationales et sur la transition école-collège pour les élèves de CM2.

- Depuis l'an dernier, les élèves de CM1-CM2 participent au CROSS du collège des Etines (collège de secteur, au Coteau).

Ce projet organisé par les professeurs d'EPS du collège réunit l'ensemble des classes de 6^{ème} ainsi que plusieurs classes de CM des écoles du secteur.

- ✓ Le principal se déplacera à l'école pour présenter le collège et répondre aux questions des parents et élèves de CM (probablement en janvier/février).
- ✓ Les élèves de CM2 seront accueillis aux Etines pendant une journée d'immersion afin de découvrir le fonctionnement du collège : accueil en cours par des professeurs, visite des locaux, déjeuner au self... (vers le mois de mai).
- ✓ Mme Bouffaron, professeure d'allemand au collège des Etines, propose une intervention dans les écoles de son secteur afin de dispenser une heure de découverte de l'allemand aux élèves de CM.
- ✓ En fin d'année, les enseignants de CM2 sont associés à la préparation de la rentrée au collège pour les futurs élèves de 6^{ème} : transmission d'informations importantes et de documents (notamment les aménagements pédagogiques nécessaires pour certains élèves en difficulté...)
- ✓ L'infirmière est également une interlocutrice privilégiée. Cette dernière intervient au collège (à mi-temps) et dans les écoles du secteur. Elle propose généralement une intervention sur le développement pubertaire aux élèves de CM2 en fin d'année scolaire. Cela lui permet ainsi de se faire connaître des futurs élèves de 6^{ème} qui pourront la solliciter au collège en cas de besoin.

6. Actions de la mairie

A l'occasion d'un temps d'échange avec Mme Mathey, les enseignantes ont eu l'occasion de faire quelques demandes et/ou suggestions qui pourront éventuellement être évoquées en conseil municipal.

Le 2^{ème} conseil d'école permettra de revenir sur certains points abordés et de savoir quelles réponses pourront être apportées aux différentes demandes.

Les enseignantes remercient les élus pour différents investissements réalisés dernièrement :

- Des travaux conséquents ont été réalisés à l'école pendant l'été : la construction d'un grand préau et la végétalisation de la cour permettront aux élèves et personnels de mieux supporter les températures caniculaires de l'été (et de s'abriter en cas de pluie).
- Un chalet a été installé dans la cour du haut pour ranger des jeux de cour et du matériel de sport.
- Le sable a été renouvelé dans le bac à sable de la cour du haut.
- Un composteur a été installé dans le potager de la cour du bas.
- L'ordinateur de la direction a été renouvelé.

♦ Prochains conseils d'école :

⇒ jeudi 5 février 2026 à 18h

⇒ mardi 9 juin 2026 à 18h15